

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 12 BIS B

N° 22

## ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2011

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 (Nouvelle lecture) - (n° 4100)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 22

présenté par  
M. Carrez, Rapporteur général  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 12 BIS B**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer article 12 bis B adopté à l'initiative du Sénat.